

Collection Vertige de la langue



MIUR – Ministero dell'Istruzione,
dell'Università e della Ricerca



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI
« PARTHENOPE »
Dipartimento Giuridico-Economico e dell'Impresa

www.editions-hermann.fr

ISBN : 978 2 7056 8710 6

© 2013, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle,
serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon.
Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la
loi du 11 mars 1957.

Sous la direction de
CAROLINA DIGLIO
et **JANA ALTMANOVA**

Ce volume a été financé par le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (MIUR).

L'Unité de recherche de Naples, coordonnée par Carolina Diglio (Université de Naples «Parthenope»), a financé les travaux portés sur *Il dizionario bilingue e i linguaggi artistici* dans le cadre du projet national de recherche «Linguaggi artistici e letterari».

L'art de l'orfèvrerie : parcours linguistiques et culturels

Le volume est issu de la collaboration de la revue *Studi di linguistica generale*, dirigée par Giovanni Dotoli, en collaboration avec Gabrieli-Aldo Bertozzi (Université de Cassino-Pescara), Carolina Diglio (Université de Naples «Parthenope»), Gisella Maiello (Université de Salerne), Maria Teresa Pulcino (Université de Catanzaro).

Comité scientifique :

Giovanni Dotoli, Gabrieli-Aldo Bertozzi, Carolina Diglio, Augusto Guarino, Rosalba Guerini, Colomba La Ragnone, Gisella Maiello, Marco Modenesi, Maria Teresa Zanola.

Ce volume a adopté le système d'évaluation de la double lecture en aveugle (*double blind peer review*).


hermann
Depuis 1876

L'orfèverie au service du peuple :
superstition, croyance, miracle?

STEFANIA ACAMPORA

Università degli Studi di Napoli « Parthenope »

*Deux courants traversaient ce refuge,
celui des gens qui sollicitaient des grâces
et celui des gens qui, les ayant obtenues,
s'épandaient en des remerciements, en des actes
de gratitude. Aussi cette église avait-elle une
physionomie spéciale, plus joyeuse que triste,
moins mélancolique, plus ardente, en tout
cas, que celle des autres églises. [...] Dans
cette église couverte d'ex-voto, plaquée jusqu'en
haut de ses voûtes d'inscriptions de marbre
célébrant la joie des prières accueillies
et des bienfaits reçus, devant cet autel
de la Vierge où des centaines de cierges
dardaient dans l'air bleu des encens les fers
dorés de leurs lances, la prière en commun
avait lieu, à huit heures, tous les soirs¹.*

Témoignage d'une prière exaucée, l'ex-voto, forme de remerciement à la divinité, trouve sa genèse dans les cultes antiques où il constitue un don de reconnaissance offert aux dieux, dont l'intervention sauve du mal ou d'une infirmité. L'origine païenne de cet objet de culte est attestée par les

1. HUYSMANS Joris Karl, *En route*, Paris, Plon, 1931, p. 380.

innombrables découvertes de formes primitives d'ex-voto chez les peuples anciens et notamment, chez les Phéniciens². De nombreuses études montrent également l'existence d'un vaste répertoire d'ex-voto chez les Gallo-romains³, répertoire incluant plusieurs typologies de dons votifs.

Du culte païen, l'objet votif se répand dans les pratiques et la spiritualité de la Chrétienté. « De nos jours, dans la religion chrétienne, le vœu est un contrat que l'on remplit en s'acquittant de sa promesse⁴ », par conséquent, l'*ex-voto* se définit comme :

EX-VOTO, subst. masc. inv. Objet quelconque placé dans un lieu vénéré, en accomplissement d'un vœu ou en signe de reconnaissance.

– *P. ext.* Signe de reconnaissance, de gratitude⁵.

2. « L'ex-voto existait déjà dans l'occident pré-chrétien. Les premiers ex-voto remonteraient aux Phéniciens. À l'issue d'heureuses traversées, ces aventuriers de la mer offraient aux divinités marines des statuette de pierre ou d'argile. C'est donc dans le milieu de la mer que cette pratique a débuté. Lorsque la civilisation chrétienne se substitue au monde païen, elle adapte les coutumes à ses dogmes et les exploite à son tour. Ses statues détrônent les statues païennes. Les Vierges noires vénérées dans les cryptes succèdent aux déesses-mères de la fécondité », CARBOU Élise, « Les ex-voto marins en Europe. Origine, histoire et aspects actuels de cette pratique dévotionnelle », *Les Cahiers de l'ATAN*, n° 1, automne 2003, p. 1.

3. Les découvertes de témoignages votifs sculptés sur bois montrent comment la pratique votive a connu un développement considérable dans le contexte gallo-romain, cf. VAUTHEY Max, VAUTHEY Paul, « Les ex-voto anatomiques de la Gaule romaine (Essai sur les maladies et les infirmités de nos ancêtres – chapitre IV », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 22, f. 2, 1983, p. 75-81.

4. BOURGEOIS Claude, *Divona, Divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, De Boccard, 1991, p. 115.

5. Le *Trésor de la Langue française*, consultable à l'adresse <http://atilf.atilf/tf.htm>.

Le lien entre l'objet votif et la grâce obtenue émerge dans la définition du *Trésor de la langue française*, où le « signe de reconnaissance » suit l'accomplissement du vœu. En effet, au niveau étymologique, l'expression *ex-voto*⁶ représente l'abréviation de la locution *ex voto suscepto*, « formule latine de dédicace figurant dans les inscriptions et signifiant littéralement "suivant le vœu fait"⁷ ». Cette formule s'applique aux *ex-voto* pour grâce obtenue, faits successivement à l'intervention divine, contrairement aux *ex-voto* pour grâce à recevoir.

Expression de gratitude, un vœu est surtout image d'une dévotion populaire⁸ qui traverse les siècles, dévotion qui confine parfois avec la superstition⁹.

6. Le *Trésor de la Langue française* pose l'accent sur le rôle joué par un célèbre poète dans l'introduction du terme : « Notons au passage que le terme « ex voto » est entré dans la langue française en 1643, grâce à Saint-Amant, poète, familier du salon de Madame de Rambouillet et académicien français. En tout cas, l'acception la plus classique du terme semble être celle d'un témoignage de reconnaissance pour la réalisation d'un vœu ».

7. VAUTHEY Max, VAUTHEY Paul, *op. cit.*, p. 75.

8. « Il convient aussi de constater que l'existence de la piété et des dévotions populaires est vieille comme l'humanité, et les problèmes posés par les rapports de la piété populaire avec la liturgie chrétienne sont aussi anciens que le christianisme lui-même. L'étude et le recensement des objets de dévotion sont les témoins privilégiés d'une civilisation. On ne peut nier que, dans leur diversité abondante, ces objets sont l'expression d'une forme de dévotion chrétienne qui, de façon naïve ou profonde, exprime la confiance en Dieu et en ses saints », HENRIQUE Norbert, « Regard sur les objets de dévotion populaire », Journée nationale d'étude des Conservateurs des Antiquités et d'Objets d'art, 3, 4, 5 juin 2010, Mende, Lozère, p. 2.

9. « Comment ne pas reconnaître qu'au cours des siècles, des objets de dévotion sont les témoins privilégiés d'une civilisation, une expression de la foi en des formes naïves, simples, souvent affectives, des apparences multiples et diverses, qu'ils sont les témoins d'une religion de la masse par rapport à celle d'une élite ou d'une aristocratie de militants et de clercs, même si inclure la piété du pauvre n'exclut pas la piété du riche? », *Ibid.*, p. 1.

Une fois abordée la définition d'ex-voto, notre étude se déroule à travers l'explication des adjectifs traditionnellement utilisés pour la description des différentes typologies de don votif. Cet exorde lexicologique sera suivi d'une analyse des termes se rapportant aux objets concrets de la dévotion populaire, perfectionnés par l'habileté des orfèvres. L'exemplaire terminologique présenté résulte du repérage effectué à partir de textes sur le sujet et de sites internet concernant la description technique d'ex-voto précieux ainsi que leur commercialisation. Les données strictement linguistiques seront quelquefois intégrées par un bref aperçu culturel permettant de mieux contextualiser l'usage des mots abordés.

Au fil du temps, la pratique de l'ex-voto en tant qu'offrande s'est diversifiée, et répandue. L'objet votif intéresse des cultures et des rites différents où la manifestation de gratitude se concrétise grâce à un objet tangible¹⁰. Nombreux sont les matériaux employés dans la réalisation du don votif, comme le montrent les traces des premiers ex-voto : « Du Moyen Âge, peu d'ex-voto ont survécu ; trop fragiles quand ils étaient en cire ou en terre, ou volés pour leurs matériaux précieux, quand ils étaient en argent, en ivoire, ou sous forme de bijoux¹¹ ». La substitution de matériaux pauvres tels que la cire par des

10. « Mentionné par les auteurs grecs et latins, l'ex-voto, d'origine païenne, remonterait aux Phéniciens. Le fait votif apparaît comme un acte universel, il existe dans d'autres civilisations : africaines, orientales... La pratique de l'ex-voto n'appartient pas seulement aux cultes chrétiens. Cette coutume existe dans toutes les sociétés où les individus croient en un monde surnaturel, ou à des divinités dotées de puissance d'agir miraculeusement sur notre monde ordinaire », ROBERJOT Bernadette, *Les Ex-voto et Notre-Dame de Grâce*, Honfleur, Éditions de la Lieutenance, 2003, p. 10.

11. *Ibid.*, p. 11.

matériaux précieux, démontre que l'acte votif a concerné les couches sociales les plus disparates¹².

S'appliquant aussi à « de petits tableaux représentant l'événement à l'origine de la protection¹³ », le terme *ex-voto* peut quelquefois revêtir une signification autre, comme le précise le dictionnaire *Littre*¹⁴ :

EX-VOTO [èks-vò-to] s. m.

Se dit, par dénigrement, d'un mauvais tableau dont le sujet est pieux.

Procédant du substantif ci-dessus, l'adjectif *votif* trouve une claire exposition dans l'article du TLF :

VOTIF, -IVE, adj.

Étymol. et Hist. 1. 1374 « engagé, fait par vœu » *votive promiseion* (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 225 r° ds GDF. *Compl.*), très rare; 2. 1636 « offert en gage d'un vœu » *tableau votif* (MONET, p. 982b); 1718 antiq. romaine *boucliers votifs* (Ac.); 3. 1636 « qui exprime un vœu » *tableau votif ou représentant la grâce impétrée par vœu* (MONET, p. 982b); 1718 *messe votive* (Ac.); 1721 antiq. romaine *médaille votive*

12. « La pratique votive, comme fait de société, évolue au cours de l'histoire. Au Moyen Âge elle est pratique royale : Guillaume le Conquérant, après la bataille d'Hastings offre une chapelle; Marguerite de Provence pour remercier d'avoir échappé à une tempête en 1254, au retour de Terre Sainte, offre une nef d'argent à Saint Nicolas de Port. Si pendant la Renaissance et jusqu'au xvi^e siècle, l'offrande votive, en ce qui concerne l'ex-voto peint, est prodiguée plutôt par la classe dominante, clergé et noblesse, elle va se "démocratiser" peu à peu, pour être, au xviii^e siècle, majoritairement d'origine populaire », ROBERJOT Bernadette, *op. cit.*, p. 12.

13. CARBOU Élise, *op. cit.*, p. 2.

14. LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la Langue Française*, Paris, Hachette, 1863.

(*Trév.*); 1838 albigeois *fête votive* (E. DE GUÉRIN, *Journal*, p. 214). Empr. au lat. *votivus* « promis par vœu » (*tabula votiva* « tableau offert au dieu sauveur d'un naufrage »), spéc., dans la lang. chrét. « fait en vertu d'un vœu, à une intention particulière, consacré » (*munus, oblatio, missa* époque mérov. ds BLAISE *Lat. chrét.*). *Fête votive*, en usage dans le Midi, est à rapprocher de l'occit. *voto* « fête patronale » (1567 gasc. *vôta*, FEW t. 14, p. 637a; 1638 *id. bôto*, DOUJAT-VISNER; MISTRAL), se rattachant au lat. *votum*, v. *vœu*. Fréq. abs. littér. : 28.

Le rappel d'objets tels que *tableau, boucliers, médaille*, dans ces lignes explicatives, confirme leur nature de dons ex-voto. Dérivant du latin *votivus*, l'adjectif *votif* confère à la donation matérielle un caractère surnaturel, miraculeux. De plus, la variété d'éléments votifs nous aide à prendre conscience du fait qu'il existe plusieurs typologies d'ex-voto¹⁵ selon l'intention à travers laquelle le don est offert. Avant d'aborder le sujet de l'orfèvrerie sacrée, il serait opportun de présenter les typologies principales qui aident à identifier les divers genres d'ex-voto. Ces typologies sont bien illustrées par des spécialistes traitant le phénomène de la dévotion populaire non seulement d'un point de vue historique, mais aussi anthropologique et culturel¹⁶. Les définitions proposées sont extraites du *Trésor de la langue française* et du *Petit Robert 2013* :

15. « Derrière les diversités de formes, l'unité de l'ex-voto est constituée par sa destination votive : l'ex-voto est un don. Il relève généralement d'une initiative individuelle n'entrant pas dans les cadres cléricaux », CARBOU Élise, *op. cit.*, p. 2.

16. Les ouvrages de M. Mollat du Jourdin ou de B. Roberjot en sont un exemple.

	TLF	PR
Commémoratif	Étymol. et Hist. 1598 relig. <i>sacrifice commémoratif</i> (MORNAY, <i>Inst. de l'Euch.</i> , p. 355 ds GDF. <i>Compl.</i>), attest. isolée; repris comme terme de méd. en 1741 (COL DE VILLARS, <i>Dict. fr.-lat. des termes de méd.</i>), et comme terme relig. par Trév. 1771; 1808 sens gén. (BOISTE). Dér. de <i>commémorer</i> ; suff. <i>-(at)if</i> .	étym. 1598 ◊ de <i>commémorer</i> Famille étymologique ⇨ mémoire . ◆ Qui rappelle le souvenir d'une personne, d'un événement. <i>Monument commémoratif. Plaque commémorative.</i>
Propitiatoire	RELIG., littér. Qui est destiné à rendre la divinité propice; qui est offert en propitiation, pour la rémission des péchés. <i>Rite propitiatoire; offrande, victime propitiatoire.</i>	étym. 1170 <i>propiciatorie</i> ◊ latin <i>propitiatorium</i> ◆ ◆ 1. Hist. relig. Table d'or posée au-dessus de l'Arche d'Alliance. ◆ 2. Adj. (xvi ^e ◊ latin <i>propitiatorius</i>) Littér. Qui a pour but de rendre (Dieu) propice. <i>Offrande, victime propitiatoire.</i> « Cette coutume barbare passait pour le plus efficace des rites propitiatoires » (Daniel-Rops).
Surrogatoire	A. - Vx ou littér. Qui n'est pas d'obligation; qui est simplement conseillé, recommandé, en matière de dévotion.	étym. fin xvi ^e ◊ latin scolastique <i>supererogatorius</i> ◆ ◆ Littér. Qui est fait en surrogation. ◆ (1793) Supplémentaire. « une discrimination surrogatoire entre l'essentiel et le superflu » (Henriot).
Dédicatoire	Qui contient, qui exprime la dédicace.	étym. 1542 ◊ du latin <i>dedicatio</i> dédicace ◆ ◆ Qui contient la dédicace imprimée d'un livre, d'un ouvrage d'art. <i>Épître dédicatoire.</i>

Il est intéressant de remarquer comment, pour l'adjectif *commémoratif*, le TLF distingue le terme religieux du sens générique. Nous découvrons en outre qu'à l'origine ce terme a connu un emploi religieux qui a précédé l'utilisation au niveau médical. Le PR insiste en revanche sur le lien entre l'adjectif et le verbe *commémorer* d'où il dériverait, sans oublier le lien étymologique avec le substantif *mémoire*. Dans l'explication du terme, le PR ne fait aucune mention à la sphère religieuse. Des expressions exposant l'emploi du terme sont présentes dans les deux

définitions : *sacrifice commémoratif* d'une part et *monument commémoratif* et *plaque commémorative* de l'autre.

L'adjectif *propitiatoire* présente les marques *relig.* et *littér.* aussi bien dans le TLF que dans le PR et, dans ce dernier, l'étymologie latine du terme est exposée. Les définitions fournies sont dans les deux cas parallèles, l'adjectif s'accompagnant aux activités accomplies pour rendre la divinité propice. Les syntagmes explicatifs coïncident dans les deux définitions, étant donné que le terme est associé à l'acte désiré : *rite, offrande, victime*.

Le mot *surrogatoire* se présente comme archaïque ou littéraire dans les deux articles considérés. Le TLF reconduit l'adjectif au domaine de la dévotion, tandis que, dans le PR seuls la dérivation latine et le sens générique affleurent.

Enfin, *dédicatoire*¹⁷ ne comporte pas d'acception religieuse dans les dictionnaires.

Le but de l'offrande votive a été clarifié, ainsi, cette étude peut prendre en considération quelques objets ex-voto existants. Parmi les objets de dévotion populaire, le *chapelet*¹⁸, souvent offert en don, occupe également une place de premier plan aussi comme objet votif. Sous l'entrée correspondante, le TLF nous fournit cette explication :

17. Quelques classifications présentent aussi le terme *gratulatoire* : « Le terme, *gratulatoire*, désigne l'ex-voto de remerciement fait après la faveur accordée, *propitiatoire* s'emploie pour l'ex-voto donné à l'avance ou pour se mettre sous la protection du divin, *commémoratif* est celui pour rappeler l'événement, (proche de la nuance gratulatoire) et *surrogatoire* désigne un don gratuit de simple dévotion, accompli sans attente de faveur en retour », ROBERJOT Bernadette, *op. cit.*, p. 10-11.

18. Le chapelet entre les mains de la Vierge, d'un saint ou d'un simple dévot représente un motif recourant dans l'histoire des ex-voto peints.

A. – Objet de dévotion.

1. RELIG. CATH.

a) Objet de piété mariale, en forme de collier, composé de cinq dizaines de grains enfilés sur une chaînette ou un cordon, utilisé pour compter les prières à réciter (cf. *rosaire*).

Rattaché à la religion catholique, le *chapelet* est un objet de dévotion mariale comportant une série de grains utiles à quantifier le nombre de prières du rosaire. En ce qui concerne l'emploi de ce terme, le TLF reconstruit, à l'intérieur de la section étymologique et historique, le parcours dérivationnel du mot :

Étymol. et Hist Dimin. (avec suff. *-et**) de l'a. fr. *chapel*, *chapeau**; B p. anal. entre la couronne de roses dont on ornait la tête de la Vierge et le collier de grains enfilés constituant une sorte de couronne, chaque grain étant comparé à une fleur; cf. *rosaire* et l'ital. *corona*.

Le substantif *chapelet* dériverait des formes *chapel* et *chapeau* de l'ancien français désignant la couronne de roses entourant la tête de la Vierge. Le collier, formé de grains, reproduirait la série de roses constituant le « chapeau » de fleurs présent aussi dans les substantifs cités : *rosaire* et *corona*.

L'orfèvrerie sacrée s'empare de cet objet à l'usage très courant et le reproduit avec des matériaux précieux. Les sites internet¹⁹ consacrés à la vente d'objets de liturgie sacrée, présentent le descriptif de ces chapelet-bijoux :

19. Parmi lesquels : <http://www.holyart.it/fr/articles-religieux/chapelets-et-etuis-a-chapelet>, version française d'un magasin virtuel italien spécialisé

Matière : en argent/en or; en argent/or massif; en filigrane d'argent/d'or; en argent rhodié; en argent/or plaqué; en métal argenté/doré; en travers d'argent/d'or

Type : Collier/chaîne/bracelet (dizainier)/bague

Forme : grains; perles; boules

Il est intéressant de noter que les adjectifs *rhodié*, *plaqué*, *argenté* et *doré* rendent manifestes les techniques d'orfèvrerie servant à la production de l'article précieux : *rhodiage*, *placage*, *argentage/argenture*²⁰, *dorure*²¹. Il s'agit de techniques liées aux procédés de *galvanoplastie*²², exploités par l'orfèvre dans le traitement des métaux.

En ce qui concerne la typologie de l'objet, l'introduction des mots *collier*, *chaîne*, *bracelet*, *bague* rapproche

dans la vente d'articles religieux classés par typologie et accompagnés d'un bref descriptif.

20. PRONONC. ET ORTH. – 1. Forme phon. : [aʁʒãty:ʁ]. 2. Forme graph. – Ac. 1932 enregistre uniquement la forme *argenture*. S.v. *argentage*, ROB. renvoie à *argentation* (cf. aussi ce mot) et à *argenture* (cf. également QUILLET 1965 : « *argentage*, v. *Argentures* »). Lar. *encyclop. écrit*, s.v. *argentage* : « on dit également *argenture* » et, s.v. *argenture* : « syn. d'*argentage* ». 3. Hist. – *Argenture* ds Ac. 1798 (cf. aussi Ac. 1835 et 1878), NOD. 1844, BESCH. 1845, LITTRÉ, DG et GUÉRIN 1892; Lar. 19e écrit, s.v. *argentage* : « on dit plus ordinairement *argenture* » (cf. aussi *Nouv. Lar. ill.*). *Trésor de la Langue française*, <http://atilf.atilf.fr/df.htm>.

21. La dorure était déjà connue dans l'Antiquité : « Les Etrusques ne connaissaient pas la dorure au mercure mais pratiquaient la dorure de l'argent par diffusion : il s'agit de l'application d'une très fine feuille d'or brunie sur le support; un léger traitement thermique suffit pour créer un interface entre les deux couches, les rendant parfaitement solidaires », CHAMAI Jacques et CASSANI Silvia (éd.), *L'Art des peuples italiens. 3000 A 300 avant J.-C.*, Naples, Mondadori Electa, 1994, p. 82.

22. Pour en savoir plus sur la terminologie des techniques de base de l'orfèvrerie, voir ALTMANOVA Jana, « Termes des techniques de l'orfèvrerie : entre norme et usage (domaine français-italien) », dans DIGLIO C. et ALTMANOVA J. (éd.), *Dictionnaire et terminologie des arts et métiers*, Bari – Paris, Schena Editore – Alain Baudry & C^o, 2011, p. 19-30.

d'avantage encore le chapelet du monde de la bijouterie. Enfin, il est important de signaler l'alternance des termes *perles et boules* au lieu de *grains*.

À côté des articles traditionnels de l'orfèvrerie, d'autres objets, de dimensions plus ou moins considérables, peuvent constituer un don ex-voto. À ce propos, les spécialistes de l'orfèvrerie médiévale ont su faire preuve de génie créateur dans l'ornement de reliquaires offerts en don. Pour en savoir davantage sur la forme et l'usage d'un *reliquaire*, il est souhaitable de se référer à la définition du *Litttré* :

RELIQUAIRE [re-li-kè-r'] *s. m.*

Sorte de boîte, de coffret, etc. où l'on enchâsse des reliques.
Porter un reliquaire sur soi.

La définition aborde le sens général du terme, étant donnée la grande diversité des reliquaires selon la typologie des reliques qui y sont contenues. Cette exigence de distinction a donné lieu à la création d'une série d'objets diversifiés, plus ou moins précieux et, par conséquent, à l'adoption de diverses dénominations²³ :

23. « Les dictionnaires définissent le « reliquaire » ou la « chasse » comme la boîte où sont placées les reliques, sans plus de détail, et mentionnent le « buste-reliquaire » ou le « chef-reliquaire ». Le vocabulaire scientifique est plus large et bien plus précis mais souvent peu adapté à la situation des deux derniers siècles. Les dénominations (reliquaire anthropomorphe, médaillon reliquaire, reliquaire-monstrance, coffre-reliquaire, collier-reliquaire, bague-reliquaire, croix-reliquaire, encolpion, staurothèque, ampoule-reliquaire, lanterne-reliquaire, statue-reliquaire...) ont pour la plupart été conçues à partir d'objets médiévaux regroupés en lots cohérents selon des critères de représentation, de fonction, ou de forme. La confrontation de ces catégories au matériel des deux derniers siècles souligne leur empirisme », GAGNEUX Yves, « À propos des reliquaires, questions de méthode », *In Situ*, 11, 2009, p. 5.

Certains reliquaires portatifs destinés à l'exposition des reliques se sont appelés *monstrances*. D'autres, épousant la forme de l'objet qu'ils contiennent, sont qualifiés de *topiques* (ainsi les bustes-reliquaires et chefs-reliquaires qui contiennent généralement tout ou partie du crâne d'un saint, les bras-reliquaires, etc.), *regalia* (sceptres, couronnes, mains de justice, etc.), ou leur usage comme *talismans* (dans des amulettes ou dans le fourreau des épées), mais on sort ici du cadre des reliquaires proprement dits. La plupart des reliquaires sont en métal, souvent argentés ou dorés. Ils peuvent être enrichis soit d'émaux, soit de pierres précieuses ou semi-précieuses²⁴.

Il est ainsi possible d'ébaucher une classification ultérieure des typologies existantes en considérant la forme du reliquaire, le type de relique ainsi que l'usage de l'objet de piété :

Monstrances → reliquaires portatifs destinés à l'exposition publique (*ostensoirs*);

Topiques → reliquaires rappelant la nature de la relique contenue (*bustes-reliquaires, chefs-reliquaires, etc.*);

*Regalia*²⁵ → reliquaires ayant la forme des objets symboles du pouvoir (*couronnes, sceptres, etc.*);

Talismans → reliquaires ayant une valeur apotropaïque (*amulettes, épées, médailles, etc.*).

24. Définition empruntée au *Dictionnaire de la Liturgie Catholique*, consultable sur le Portail de la Liturgie Catholique édité par le Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle : <http://www.liturgiecatholique.fr/Reliquaire-definition.html>.

25. Le langage liturgique utilise souvent des termes préexistants en leur donnant une signification nouvelle. Le langage n'est donc pas détruit, mais adapté aux nouvelles exigences de désignation; cf. <http://traditioiturgica.blogspot.it/2012/01/linguaggio-umano-linguaggio-liturgico.html>.

En lignes générales, les reliquaires peuvent se classer en : reliquaires de grandes dimensions destinés à l'exposition, souvent sur l'autel, et reliquaires portatifs destinés à la dévotion populaire. Parfois, le mobilier sacré prend la fonction de reliquaire à travers l'introduction de reliques (tabernacle-reliquaire, ostensor-reliquaire, etc.)²⁶.

Parmi les reliquaires les plus connus, voici les caractéristiques de quelques uns de ces objets :

Chef-reliquaire	TLF : CHEF, subst. masc. Spéc. Reliquaire renfermant des ossements de la tête d'un saint : 3. L'usage était de prendre à témoin les chefs ou têtes de saints, reliques vénérées. Dans le Nord on jurait par le chef de saint Denis, etc.
Médailon-reliquaire	TLF : C. – Bijou de forme circulaire ou ovale, généralement porté à une chaîne de cou, qui renferme un portrait ou contient des cheveux, des reliques.
Monstrance	Les monstrances sont des reliquaires sur pied portant un cylindre ou un réceptacle de verre ou de cristal pour la relique qui reste donc visible. Dans certains cas, l'élément porteur peut être un ange ou un diacre. Les monstrances-ostensoirs présentent au-dessus de la partie en verre pour la relique, un cercle formant lunule pour recevoir la grande hostie, lors de l'exposition du Saint-Sacrement. DL* : Pièce d'orfèvrerie, en forme de cylindre de cristal, destiné à montrer ou exposer aux fidèles l'hostie consacrée. (C'est l'ancêtre de l' <i>ostensoir</i> .) TLF : Étymol. et Hist. 1. 1537 «ostensoir» (<i>Inv. de N.-D. de Fontenay-le-Comte</i> ds GAY : monstrance d'argent doré... monstrance d'or fin) ; 2. 1873 «pièce d'orfèvrerie dans laquelle on conservait les reliques» (J. LABARTE, <i>Hist. des arts industriels au Moy.-Âge</i> , 2 ^e éd., t.2, p. 34, 109). Empr. au lat. médiév. eccl. <i>monstrantia</i> «ostensoir» (XIII ^e s. ds NIERM.) et «reliquaire» (1409 ds GAY ; v. aussi BLAISE <i>Latin. med. Aev. : monstrantia crystallina</i>), latinisation, avec spécialisation de sens, de l'a. fr. <i>monstrance</i> , <i>montrance</i> * ; cf. la forme <i>montrance</i> au sens 1. CLAUDEL, <i>supra</i> . L'angl. <i>monstrance</i> et l'ital. <i>mostranza</i> , termes de liturg. (respectivement 1522, <i>NED</i> et XVI ^e s., <i>BATT.</i>) sont empr. au lat. médiév. ou au français.
Encolpion ou engolpion	DL : Médailon orné de petites icônes du Christ et de la Vierge, que portent les évêques de rite oriental de part et d'autre de la croix pectorale

26. Cf. *Thesaurus del corredo ecclesiastico di culto cattolico*, consultable à la page : http://151.12.80.76/thesaurus/struttura_gerarchica/index.jsp?g=01.01.06.06.30&idnews=1902.